
COMITÉ CONSULTATIF GOUVERNEMENTAL (GAC) : PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

ICANN 54 Dublin

17–22 OCTOBRE 2015

NOMBRE DE PARTICIPANTS ET NOUVEAUX MEMBRES

Soixante-huit membres du GAC et dix observateurs ont assisté à la réunion.

Le GAC souhaite la bienvenue à Antigua-et-Barbuda, à la Sierra Leone et aux Tokelau en tant que nouveaux membres.

Le GAC souhaite la bienvenue à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO) en tant que nouveaux observateurs.

Une liste des participants est disponible à [l'Annexe 1](#).

Le communiqué du GAC de Dublin est disponible à [l'Annexe 2](#).

Toutes les présentations (diapositives ou documents Word/PDF) sont disponibles sur le [site Web du GAC](#).

SÉANCES D'ENGAGEMENT INTERCOMMUNAUTAIRES

Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé les points suivants :

Pour discussion

- Les fondements et l'objectif de l'exercice de simulation de crises 18 dans le cadre des discussions relatives à la responsabilité et les raisons pour lesquelles le Conseil d'administration soutient la proposition de modification des statuts constitutifs.
- Le statut de la recommandation 6.5 de l'ATRT2 nécessitant une majorité des deux tiers pour que le Conseil d'administration puisse rejeter l'avis du GAC.

Pour information

- La sensibilisation de l'ICANN auprès des pays en développement.
- Les modifications de l'administration de la zone racine dans le cadre de la transition des fonctions de supervision de l'IANA.
- Les préparatifs de la HLG de Marrakech sont bien avancés. Le Maroc a créé un comité national comprenant des membres du gouvernement ainsi que des membres du secteur privé et de la société civile afin de préparer la HLG et la 55e réunion de l'ICANN.

- Le GAC reste préoccupé par le manque de validation et de vérification de chaînes très réglementées lors de l'introduction de nouveaux gTLD.
- Les conclusions de l'examen de l'efficacité des avis du GAC.
- La question des visas reste en suspens pour les membres du GAC assistant à des réunions de l'ICANN. Le président a proposé que le GAC collabore avec l'ICANN afin de veiller à ce que l'accord avec le pays hôte clarifie davantage les besoins devant être satisfaits, et à quel moment, afin que le problème de visa soit en grande partie réglé.
- Le GAC prépare une réponse à la lettre du Conseil d'administration concernant les fondements du GAC pour son avis de Beijing relatif au processus de candidature .Africa.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni lors d'une séance publique avec Jonathan Robinson, président du Conseil de la GNSO, David Cake, vice-président, et Mason Cole, agent de liaison GAC-GNSO.

Le groupe de consultation GAC-GNSO travaille actuellement sur la révision du mécanisme d'examen rapide et de l'agent de liaison de la GNSO auprès du GAC, et cherche à développer des procédures pour l'engagement du GAC dans le PDP après la phase de cadrage. Il a été noté que le GAC avait davantage participé aux PDP, ce qui est très positif.

Les PDP en cours sont les suivants :

- Étape de cadrage
 - Révision des mécanismes de protection des droits
 - Politiques relatives aux gTLD pour les séries ultérieures
- Étape de mise en place
 - Service d'annuaire des données d'enregistrement de nouvelle génération
- Étape de travail en groupe
 - Accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire
 - Protection des droits curatifs pour les OIG et les OING
- Étape de mise en œuvre
 - Traduction et translittération des coordonnées
 - Whois « détaillé »
 - Processus de transfert des noms de domaine entre bureaux d'enregistrement
 - Protection des noms d'OIG dans tous les gTLD

Il a été pris note du rapport de la GNSO relatif au communiqué du GAC (le premier rapport ayant été publié pour le communiqué de Buenos Aires en juin 2015).

Il a été noté qu'il serait souhaitable que l'engagement GAC-GNSO porte sur des questions de fond et non plus sur des questions de procédure. Les solutions qui pourraient permettre de maintenir la dynamique du GAC après l'étape d'examen rapide comprennent l'attribution à un groupe de travail ou un dirigeant du GAC concerné, l'éventuelle révision des modalités de travail du GAC au niveau du groupe de travail, le briefing du GAC par les leaders du groupe de travail de la GNSO afin d'expliquer les questions plus complexes et la dynamique des PDP.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC s'est entretenu avec des membres de la ccNSO, dont Byron Holland, président du [Conseil de la ccNSO](#).

Plusieurs sujets ont été abordés dont :

- La mise en œuvre du cadre d'interprétation pour la délégation et le transfert des ccTLD.
- Le groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires en tant que TLD - Annabeth Lange, co-présidente du CCWG, a noté que les problèmes de démarcation entre le CCWG et le groupe de travail du GAC sur les noms géographiques ont été résolus, et qu'une plus grande participation des membres du GAC serait la bienvenue afin de permettre un débat équilibré entre toutes les parties prenantes.
- Eu égard à la demande d'avis du CWG sur l'éventuelle utilisation des codes de pays à 3 caractères au premier niveau, il a été noté que le CCWG souhaitait savoir si les noms de pays et de territoires pouvaient être utilisés, et sous quelles conditions, lors de la prochaine série de gTLD, étant donné qu'ils constituaient une exception de la série actuelle.
- Plusieurs membres du GAC ont souligné le caractère sensible de l'utilisation de noms géographiques sous quelque forme que ce soit.
- Le président du GAC a invité tous les membres à participer davantage au CCWG afin de faire valoir leurs propres intérêts puis, si possible, d'en rendre compte au GAC.
- Questions liées à la responsabilité de l'ICANN Niue a noté qu'il souhaiterait plus de transparence et de dialogue pour toutes les questions de redélégation des ccTLD.

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est entretenu avec des membres de l'ALAC, dont Alan Greenberg, président de [l'ALAC](#).

Plusieurs sujets ont été abordés dont :

- Les sauvegardes pour les chaînes sensibles dans le cadre de la série actuelle des nouveaux gTLD. L'ALAC a fait savoir qu'il envisageait de proposer une forme d'examen afin de continuer à apporter un soutien aux sauvegardes, par exemple la validation et la vérification. Certains membres du GAC ont exprimé leur soutien à une telle approche bien que le GAC n'ait pas formellement pris position. Il a été pris note des avis du communiqué de Buenos Aires du GAC.
- L'approche de l'ALAC eu égard à la structure de réunion de l'ICANN à compter de 2016.
- Les points de vue de l'ALAC concernant les travaux de l'ICANN en matière de responsabilité. L'ALAC a déclaré qu'il n'avait pas formellement débattu de la question de l'exercice de simulation de crises 18.

PLANIFICATION DE LA RÉUNION GOUVERNEMENTALE DE HAUT NIVEAU

Le représentant du GAC pour le Maroc a présenté la version préliminaire du programme de la réunion gouvernementale de haut niveau de Marrakech, qui se tiendra en même temps que la 55e réunion de l'ICANN. Le GAC a donné des feedbacks sur ce document.

DÉCISIONS :

Le GAC doit bénéficier de deux semaines supplémentaires afin de faire des commentaires sur l'ordre du jour et de donner des feedbacks au Maroc. Suite à quoi, un ordre du jour révisé devra être préparé pour un futur cycle de commentaires du GAC, avant d'être inclus dans la seconde lettre d'invitation.

TRANSITION DE LA SUPERVISION DE L'IANA ET RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ICANN

ICG (groupe de coordination pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA)

Le GAC a pris note de l'avancée des travaux de l'ICG, y compris les dépendances avec le CCWG-Responsabilité.

CCWG-Responsabilité

17 octobre :

Les co-présidents du CCWG-Responsabilité se sont adressés au GAC et ont souligné le défi auquel était confronté le CCWG et la nature des feedbacks reçus jusqu'à présent par la communauté concernant leurs propositions. Le CCWG demande des précisions sur le statut du futur modèle du GAC et souhaite savoir s'il devrait conserver son rôle actuel de conseiller et/ou disposer de droits de vote.

Le vice-président du GAC d'Argentine a partagé les questions prioritaires du GAC eu égard à la responsabilité. Par exemple :

- La mission de l'ICANN et la question de savoir si les avis du GAC en matière de politique publique (par exemple liés aux sauvegardes pour les utilisateurs finaux) devraient toujours s'inscrire dans le cadre des fonctions de l'ICANN.
- L'énoncé actuel des valeurs fondamentales de l'ICANN conditionné par le secteur privé et non via une référence au modèle multipartite communautaire.
- Le recours à l'exercice de simulation de crises 18, et la proposition de modification correspondante des statuts constitutifs de l'ICANN, eu égard aux mesures prises par le Conseil d'administration conformément aux avis du GAC.

Le Président-directeur général de l'ICANN s'est adressé au GAC. Son message s'est concentré sur l'importance de disposer d'un modèle multipartite effectif et la nécessité de respecter le calendrier révisé de septembre 2016. Le gouvernement américain souhaite que la communauté de l'ICANN approuve une proposition du CCWG d'ici la fin novembre afin que tout lui soit remis à la fin de l'année civile, permettant ainsi que des débats soient menés et qu'un cadre légal soit adopté en 2016 afin de faciliter la transition. Il a demandé au GAC de faire en sorte d'éviter toute capture, d'examiner de près les caractéristiques initiales et finales du modèle de responsabilité, et d'examiner toutes les modifications par rapport à l'objectif visé de la transition, à savoir créer un modèle multipartite indépendant pour l'ICANN.

Le GAC a abordé la question du recours à l'exercice de simulation de crises 18. Aucun consensus n'a été dégagé.

18 octobre :

Le GAC a abordé la question du mécanisme d'habilitation de la communauté et des processus en cours de développement par le CCWG et s'est dit satisfait de l'orientation prise par cet aspect du travail.

Le GAC a abordé la proposition de définition stricte du mandat de l'ICANN, mandat qui serait limité par les fonctions techniques du DNS et le système d'adresses IP. On s'est demandé si cette définition empêcherait l'ICANN de respecter ses obligations contractuelles, par exemple la protection des consommateurs, cible de bon nombre des avis du GAC. Il a été noté que cette question est toujours en suspens au sein du CCWG et que la question du mandat préoccupe également l'ALAC, notamment eu égard à la conformité contractuelle et aux engagements en termes d'intérêt public.

Le GAC a soulevé la question suivante : modèle basé sur le secteur privé vs modèle multipartite. Il y a eu une divergence d'opinion concernant la modification de la formulation, mais il a été précisé

qu'il ne s'agissait pas nécessairement d'une question qui empêcherait le GAC d'aller de l'avant avec la proposition.

Le GAC a débattu de l'exercice de simulation de crises 18 et a tenté, en vain, de dégager un consensus sur la question de savoir si la proposition de modification des statuts constitutifs de l'ICANN était nécessaire, souhaitable ou préjudiciable.

20 octobre :

Le GAC a accepté en principe de soutenir le modèle de désignation unique et les pouvoirs de la communauté actuellement proposés par le CCWG. Une discussion s'est tenue sur la façon dont le GAC pourrait participer à l'utilisation des pouvoirs de la communauté.

21 octobre :

Le GAC a examiné et débattu d'un certain nombre de propositions de texte relatifs à l'exercice de simulation de crises 18 qui ont été mises sur la table du jour au lendemain par différents membres. Aucun accord final n'a été dégagé concernant la formulation mais des progrès ont été effectués et des éléments de certains des textes proposés ont été perçus comme utiles et comme pouvant servir de fondement à d'autres discussions au sein du CCWG. Il a été convenu que le texte du communiqué devrait refléter cet aspect.

22 octobre :

Les co-présidents ont publié le calendrier révisé pour le CCWG. Une troisième proposition sera avancée en novembre, envoyée aux organisations membres le 15 novembre puis s'ouvrira une période de consultation publique de 35 jours. Le CCWG se réunira de façon informelle en face à face lors du FGI qui se tiendra au Brésil en novembre. Il a été proposé que le GAC puisse organiser une réunion ou un webinaire intersession courant décembre ou janvier afin de discuter de la proposition.

SÉANCES CONSACRÉES AUX QUESTIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE ET AUX QUESTIONS DE FOND

Utilisation de codes de pays à 3 caractères en tant que gTLD

Le personnel de l'ICANN a briefé le GAC sur les questions qui ont été posées par le CCW-UCTN¹ à la communauté eu égard à l'utilisation de codes de pays et de territoires à 3 caractères en tant que TLD lors des futures séries de TLD. Il a été noté que le guide de candidature, dans sa version actuelle, interdisait l'utilisation de l'ensemble des noms et codes de pays au premier niveau, mais que ce guide n'est valable que pour la série en cours. Il ne s'applique pas aux séries à venir et le CCWG-UCTN envisage à présent la possibilité d'utiliser des codes de pays pour les futures séries. Il a en outre été noté qu'il n'y avait à ce stade aucune proposition, juste un ensemble de questions visant à recueillir les opinions de la communauté, et que le GAC avait été invité à y répondre. Les questions concernent les quelque 300 codes de pays et de territoires ASCII à 3 caractères, les quelque 17 000 combinaisons de codes autres que codes de pays à 3 caractères et les nombreux IDN à 3 caractères.

Le GAC a débattu de la question des codes de pays à 3 caractères et plusieurs membres du GAC se sont déclarés favorables au maintien des protections prévues par le guide de candidature actuel, étant donné le risque de confusion avec les ccTLD à 2 caractères existants. . Toutefois, certains membres du GAC ont noté que chaque gouvernement devrait être en droit de déterminer s'il était possible d'utiliser les codes de pays à 3 caractères associés dans le contexte du

¹ Le CCWG sur l'utilisation des noms de pays et de territoires en tant que TLD - Mandaté par la ccNSO et la GNSO

DNS, et si oui, comment, et qu'il ne devrait y avoir une règle politique générale s'appliquant à l'ensemble des pays.

DÉCISIONS :

Les membres du GAC doivent formellement répondre aux sept questions posées par le CCWG-UCTN dès que possible.

WHOIS ET NGRDS

Le GAC a été briefé par la Thaïlande sur l'implication du GAC dans les travaux relatifs aux modalités actuelles du WHOIS et sur le passage (via le processus d'élaboration de politiques de la GNSO) aux services d'annuaire des données d'enregistrement de nouvelle génération. Ces deux pistes de travail sont actuellement coordonnées par le biais du groupe de travail du GAC sur la sécurité publique. Les considérations de politique publique pour les deux pistes de travail sont toujours les suivantes : l'exactitude des données, le respect des exigences nationales de protection des données, et un cadre pour l'accès aux données. À ce stade, l'objectif consiste à faire passer les avis du GAC existants concernant le WHOIS aux NGRDS.

Candidatures communautaires

Chris LaHatte, médiateur de l'ICANN, a informé le GAC des conclusions de l'examen, mené à sa propre initiative, du traitement des candidatures communautaires prioritaires de nouveaux gTLD de l'ICANN. Ses principales conclusions étaient que le processus en tant que tel fonctionnait comme prévu mais que la philosophie justifiant l'éventuelle priorité accordée à une communauté pour un gTLD était mal exposée et que cela créait confusion et frustration entre les candidats puis lors de la procédure de recours.

Le GAC a débattu des conclusions et a convenu qu'il s'agissait d'une question de politique publique pour les futures séries de gTLD, qui impliquait en partie d'assurer que les craintes légitimes des candidats liées à la série actuelle soient apaisées et également d'évaluer les intentions politiques et les aspects liés à l'intérêt public d'une candidature communautaire.

DÉCISIONS :

Le secrétariat doit inclure un texte relatif aux discussions du GAC dans le communiqué de Dublin.

Protections des OIG

Le président du GAC a communiqué à un agent de liaison/facilitateur du Conseil d'administration les avancées du « petit groupe »² de membres du GAC et d'OIG qui a travaillé sur la question des protections des OIG depuis la réunion de Buenos Aires. Le groupe s'est réuni à Paris en juillet 2015 et a réussi à dégager une définition commune du mécanisme qui pourrait assurer la protection permanente des noms et des acronymes d'OIG contre les abus au premier niveau et au second niveau. Le président du GAC a indiqué qu'à ce stade, le groupe était relativement positif concernant l'éventuel texte auquel le GAC pourrait apporter son soutien, et d'autres évolutions seront communiquées dès que possible.

Le domaine de premier niveau .Africa

Le GAC a débattu de la demande faite par le personnel de l'ICANN de débloquer certains e-mails liés à la question du domaine de premier niveau .Afrique, suite à la décision du panel de révision indépendant, et d'une lettre du Conseil d'administration de l'ICANN demandant au GAC s'il souhaitait ajouter quelque chose à son précédent avis y afférent.

² Le président du GAC, le délégué américain du GAC, quelques représentants d'OIG, Chris Disspain (Conseil d'administration de l'ICANN), Olof Nordling et Nigel Hickson (membres du personnel de l'ICANN), Mary Wong (groupe sur les droits curatifs de la GNSO)

Les membres du GAC ont réitéré l'avis, donné entre les séances, selon lequel les e-mails internes du GAC ne devraient pas être débloqués, mais ils ont convenu que des documents justificatifs supplémentaires, dont des extraits de transcriptions de la réunion de Beijing, pourraient être fournis en tant que réponse à la demande du personnel de l'ICANN.

La Commission de l'Union africaine a accepté de préparer un projet de réponse à la lettre du Conseil d'administration à des fins d'examen par le GAC.

DÉCISION :

La CUA doit soumettre au GAC un premier projet de réponse à la lettre du Conseil d'administration de l'ICANN sur cette question.

Le président du GAC, avec l'aide du personnel et du secrétariat, doit préparer un projet de réponse à la demande du personnel de l'ICANN de déblocage d'e-mails.

Codes de pays et noms de pays à 2 caractères au second niveau

Le personnel de l'ICANN a informé le GAC du processus révisé d'introduction de codes à deux caractères au second niveau. Les membres du GAC ont récemment conseillé l'ICANN eu égard à leur accord (ou désaccord) pour l'introduction des codes de pays correspondant à leur pays au second niveau et eu égard à la manière dont ils souhaitaient s'engager ou être consultés par de potentiels titulaires de nom de domaine en cas de désaccord avec un plan de limitation des risques pour les opérateurs de registre. Le GAC se préoccupe également de l'opinion de l'ICANN selon laquelle en vertu de ce processus, aucun gouvernement ne peut s'opposer à cette utilisation pour une raison autre que le risque de confusion avec le ccTLD correspondant. Le GAC s'est dit mécontent de la mise en œuvre unilatérale de l'ICANN sur ce sujet, notamment concernant les raisons qu'un pays peut invoquer pour s'y opposer. Bon nombre de membres du GAC estiment que cela est incompatible avec l'objectif premier de l'avis du GAC. De plus, on ne sait précisément ce qui se produira dans l'hypothèse d'un désaccord avec un plan de limitation des risques pour les opérateurs de registre.

DÉCISION :

Ces points de discussion doivent apparaître dans le communiqué.

Acceptation universelle

Le GAC a été briefé par les membres du [groupe directeur sur l'acceptation universelle](#), une initiative communautaire soutenue par l'ICANN. L'acceptation universelle est un concept selon lequel tous les noms de domaine, y compris les IDN et les nouveaux gTLD, doivent être traités sur un pied d'égalité. En particulier, les noms de domaine et les adresses e-mail doivent être acceptés, stockés, traités et affichés de manière uniforme et efficace et doivent être disponibles aux internautes dans leur langue maternelle.

Les membres du GAC ont été invités à encourager les gouvernements à mettre à jour les systèmes gouvernementaux afin qu'ils intègrent tous les TLD modernes, et les éditeurs de logiciels locaux à veiller à mettre au point un système de TLD moderne et à veiller à respecter le principe d'acceptation universelle.

DÉCISION :

Le personnel de l'ICANN doit diffuser la présentation sur la liste de diffusion du GAC.

Sauvegardes de la série actuelle

Le GAC a noté qu'aucune réponse n'avait été reçue du Conseil d'administration eu égard aux recommandations du communiqué de Buenos Aires relatives aux sauvegardes pour la série actuelle de nouveaux gTLD (une résolution du NGPC a été diffusée au GAC par e-mail plus tard au cours de la réunion). Il a été convenu que le communiqué devrait réitérer les points dégagés à Buenos Aires concernant la validation et la vérification dans des secteurs très réglementés, les meilleures pratiques en termes de PIC et la nécessité de disposer d'une fiche de suivi claire et exhaustive relative au traitement par le Conseil d'administration de l'ensemble des avis du GAC dans ce domaine.

Futures séries de gTLD

Le personnel de l'ICANN a informé le GAC des examens de la série actuelle de nouveaux gTLD, y compris les travaux préparatoires et les prochaines étapes de l'examen de la concurrence, de la confiance et du choix du consommateur, et de la révision du programme effectuée par le personnel chargé d'assurer l'efficacité des processus de candidature et d'évaluation pour les gTLD de cette série. Le dernier rapport est actuellement publié à des fins de consultation publique.

Les membres du GAC ont souligné l'importance de disposer de cadres de politique publique adéquats qui seront conservés pour les séries à venir sauf en cas de raisons impérieuses justifiant leur suppression.

DÉCISIONS :

1. Le personnel de l'ICANN doit mettre l'enquête consommateur de Nielsen et l'étude sur les prix des registres et bureaux d'enregistrement à la disposition du GAC.
2. Le secrétariat doit préparer une feuille de route indiquant les opportunités et les délais en termes d'engagement du GAC dans les processus de révision de l'ICANN et les processus de PDP de la GNSO.
3. Le secrétariat doit rassembler l'ensemble des avis du GAC relatifs aux nouveaux gTLD depuis 2012 en un seul document afin que le GAC puisse décider si les avis sont toujours valables. Si les avis sont jugés toujours valables, ils doivent être utilisés comme fondement pour faire des commentaires sur les examens pertinents de la série actuelle et de la PDP pour les séries à venir.

QUESTIONS INTERNES DU GAC

Élections du vice-président du GAC

Conformément au principe opérationnel du GAC 31, les vice-présidents du GAC pour 2016 ont été élus par acclamation. En 2016, les vice-présidents sont l'Argentine, la Namibie, l'Espagne et la Thaïlande. Ils entreront en fonction lors de la réunion du GAC de la 55e réunion de l'ICANN.

Examen de l'efficacité des avis du GAC

Une discussion a été engagée concernant le rapport de l'efficacité de l'avis du GAC préparé par le secrétariat indépendant. Le GAC a convenu que la situation actuelle n'était pas satisfaisante et qu'il s'agit d'une question de transparence et de responsabilité pour l'ICANN et le GAC. Les recommandations ont été approuvées et sera ultérieurement examinée la mesure dans laquelle le GAC souhaite s'impliquer dans la mise en œuvre.

DÉCISION :

Le GAC doit inviter le BGRI à étudier les options se présentant afin de mettre en pratique les recommandations du rapport.

Secrétariat indépendant du GAC

Une évaluation initiale des performances du secrétariat indépendant du GAC sera diffusée par le président. L'évaluation du président, des vice-présidents ainsi que des membres du GAC a été très positive et les membres du GAC souhaitent vivement que le secrétariat reste en place.

La question du financement continu du secrétariat a été soulevée par le président du GAC, notamment dans le contexte de la hausse de la demande en services de soutien aux groupes de travail du GAC et initiatives telles que la HLG. Les pays donateurs (Norvège, Brésil, Pays-Bas) ont précisé qu'ils continueront à apporter leur soutien au secrétariat mais uniquement si d'autres membres du GAC se joignent à eux afin de répartir les coûts. Le Pérou, la Commission européenne et d'autres membres du GAC ont indiqué qu'ils étudiaient la possibilité de contribuer au financement, éventuellement en coopération avec les communautés Internet nationales.

DÉCISION :

Le président du GAC a demandé à l'ensemble des membres du GAC d'étudier avec leur gouvernement la possibilité de contribuer aux ressources de financement combinées afin de financer les services du secrétariat indépendant.

Proposition du GAC eu égard à la nouvelle structure de réunion de l'ICANN

La proposition la plus récente du GAC pour la gestion des réunions du GAC à compter de 2016 a été présentée et des commentaires ont été reçus. Tout un éventail de suggestions et de commentaires ont été avancés. Les prochaines étapes consisteront à réviser l'approche fondée sur ces feedbacks et à la rediffuser au sein du GAC avant de se réunir avec d'autres SO/AC afin de garantir que l'approche du GAC est complémentaire de celle adoptée par d'autres parties de la communauté.

Mise à jour du site Web du GAC

Trinité-et-Tobago a présenté au GAC le processus de mise à jour du site Web du GAC. Il a été indiqué que le GAC a été sélectionné par l'ICANN afin d'être la communauté test pour la nouvelle plate-forme d'hébergement Web de l'ICANN qui devrait être en place avant la réunion de Marrakech.

Le GAC examine également l'outil de suivi des avis du Conseil d'administration de l'ICANN qui est actuellement en cours de développement afin de veiller à ce qu'il soit conforme à l'objectif de gestion des avis du GAC et afin qu'il résolve certains des problèmes identifiés lors du dernier examen de l'efficacité des avis du GAC.

L'équipe de travail d'action technologique du GAC teste aussi un nouvel outil de réunion et de collaboration avec le GAC.

GROUPES DE TRAVAIL DU GAC

Groupe de travail sur les géonoms

Le président du groupe de travail a défini le principal objectif du groupe de travail comme étant la protection contre l'utilisation abusive dans le DNS des noms présentant un intérêt pour les communautés locales et géographiques, des noms qui ne figurent sur aucune liste officielle ISO ou des Nations unies conformément au guide de candidature.

Le groupe de travail a développé son plan de travail. Le plan de travail inclut le développement d'un ensemble de bonnes pratiques issues de la dernière série de nouveaux gTLD et une tentative de définition de l'expression « intérêt public ». Les restrictions du droit international en vigueur régissant cet espace ont été décrites et il a été pris note du défi consistant à effectuer des progrès significatifs. Il a été convenu, de façon générale, que la meilleure façon de gérer la protection de

l'intérêt public à cet égard était une gestion au cas par cas et non via la création par le groupe de travail de nouvelles listes ou de nouveaux processus.

Groupe de travail sur les principes de fonctionnement du GAC

Le président du groupe de travail a demandé l'approbation des termes de référence et l'avis du GAC concernant laquelle des trois options procédurales il préférerait afin de réaliser la révision.

Une discussion a été engagée sur la question de savoir s'il convenait d'identifier spécifiquement les principes devant être révisés et de les articuler au sein des termes de référence. Peu avant la clôture de la réunion, il a été convenu que cela n'était pas nécessaire.³ Afin d'aller de l'avant, il a été convenu que le groupe de travail mènera une consultation intersession avec le GAC afin d'identifier les questions présentant un intérêt pour lui et d'utiliser ces préoccupations afin d'orienter les travaux du groupe de travail. Cette approche doit être consignée dans les termes de références révisés qui doivent également être diffusés entre les séances à des fins d'approbation.

Autres groupes de travail du GAC

Le secrétariat a pris note du développement des procédures du groupe de travail du GAC et des modèles de documents qui sont conçus afin d'assurer la cohérence au sein du GAC entre les processus de travail et de fourniture des conclusions des groupes de travail du GAC. Ces procédures et modèles de documents ont été approuvés par le GAC.

Le président a demandé que chaque groupe de travail du GAC fournisse au GAC un document écrit ou un rapport d'état indiquant ses prochaines étapes et son calendrier avant chaque réunion officielle du GAC et que ce document ou rapport soit fourni sous une forme lui permettant d'être diffusé par le secrétariat au sein du dossier d'information complet.

DÉCISION :

Le secrétariat doit mettre à jour les procédures du groupe de travail afin de veiller à ce que cette exigence du président soit clairement reflétée.

Groupe de travail sur la sécurité publique

Le groupe de travail sur la sécurité publique du GAC a présenté une mise à jour. Jusqu'à présent, le PSWG a donné des feedbacks sur la révision de la spécification concernant le programme d'exactitude du WHOIS, a fait des commentaires sur le rapport initial relatif aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et sur les services d'annuaire des données d'enregistrement de nouvelle génération. Le plan de travail actuel du groupe comprend l'envoi d'une lettre à l'organisation de ressources de numéros concernant l'exactitude du WHOIS eu égard aux adresses IP, le développement d'études de cas, la mise en place d'une collaboration en matière de réglementation, et il encourage à se concentrer sur les activités de sensibilisation et à tendre la main aux agences chargées de l'application des lois des pays en développement. Le PSWG se penche également sur la « spécification 11 » relative au cadre de sécurité des nouveaux gTLD et fera des commentaires au groupe de l'ICANN chargé d'élaborer un cadre de sécurité.

Le groupe envisage différentes façons de s'engager plus en amont dans le processus avec la GNSO afin d'être impliqué avant la période de consultation publique relative aux PDP et apportera son soutien à un membre du PSWG afin qu'il devienne membre officiel de l'équipe chargé de l'examen de la concurrence, de la confiance et du choix du consommateur.

Groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international

Le groupe de travail a présenté une mise à jour et a réaffirmé son intention de veiller à ce que le système des noms de domaine et la gestion par l'ICANN de ce dernier prennent pleinement en

³ Dans un souci de clarté, cette décision n'a pas été prise lors de la réunion mais via un fil de discussion après la séance et lors de la réunion de Dublin.

compte les droits de l'homme et le droit international s'y rapportant. Le groupe souhaite achever ses termes de référence d'ici la fin de l'année civile et doit encore développer son plan de travail.

Groupe de travail sur les régions faiblement desservies

Le groupe de travail a présenté une mise à jour. Il travaille actuellement sur une étude des ccTLD et se penche sur la façon dont les conclusions pourraient être utilisées afin de renforcer l'industrie du DNS et de mieux définir le rôle des ccTLD et le rôle du gouvernement dans ce contexte. Il étudie également la question du renforcement des capacités et de la formation au sein du DNS dans les régions faiblement desservies et à cette fin, il fournira des ressources supplémentaires au site Web du GAC.

La prochaine mission du groupe consiste à garantir une plus large participation et une meilleure représentation des régions faiblement desservies dans les débats et les groupes de travail du GAC eu égard à des questions de fond touchant à l'ICANN et à assurer une égalité de traitement avec les membres du GAC plus expérimentés. Le plan de travail du groupe doit encore être développé.

Participation du GAC au sein du NomCom

Le président a présenté au groupe de travail un historique et une mise à jour. Les termes de référence seront diffusés à des fins d'approbation avec un délai précis. Suite à quoi, un plan de travail sera élaboré.

AVIS DU GAC ADRESSÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le communiqué

Le GAC a donné des avis au Conseil d'administration de l'ICANN sur les sujets suivants dans le communiqué du GAC issu de la réunion de Dublin. Le communiqué est joint en tant qu'[Annexe 2](#).

- Les sauvegardes dans le cadre de la série actuelle des nouveaux gTLD.
- Les résultats en matière de politique publique et les sauvegardes pour la prochaine série des nouveaux gTLD.
- Les protections des OIG
- Les processus d'évaluation de la priorité communautaire
- L'utilisation de codes de pays et de noms de pays à deux caractères au second niveau.
- La gestion améliorée des visas pour les prochaines réunions de l'ICANN

ADMINISTRATION DES DOCUMENTS

Titre	Procès-verbal du GAC suite à la 54e réunion de l'ICANN, Dublin
Numéro du document de synthèse du GAC	15-82
Distribution	Membres du GAC
Date de publication	11 décembre 2015
Réunion associée et point de l'ordre du jour	Réunion du GAC de Dublin, ICANN54

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS DU GAC : DUBLIN, 17-22 OCTOBRE 2015

Membres	
Commission de l'Union africaine	Luxembourg
Argentine	Ancienne République yougoslave de
Australie	Macédoine
Autriche	Malaisie
Belgique	Île Maurice
Brésil	Maroc
Canada	Namibie
Îles Caïmans	Pays-Bas
Chili	Nouvelle-Zélande
Chine	Nigéria
Colombie	Niue
Îles Cook	Norvège
République démocratique du Congo	Paraguay
République tchèque	Pérou
Danemark	Pologne
République Dominicaine	Portugal
Égypte	Roumanie
Commission européenne	Fédération de Russie
Finlande	Sénégal
France	Singapour
Géorgie	Espagne
Allemagne	Soudan
Grèce	Suède
Guinée	Suisse
Hongrie	Taipei
Inde	Thaïlande
Indonésie	Timor oriental
Irlande	Trinité-et-Tobago
Israël	Turkménistan
Italie	Ouganda
Côte d'Ivoire	Ukraine
Jamaïque	Royaume-Uni
Japon	États-Unis
Jordanie	Vatican
Kenya	Venezuela
Kiribati	Vietnam
Corée du Sud	

Observateurs	
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	Union européenne de radio-télévision (UER)
Union des télécommunications des Caraïbes (UTC)	Conseil de l'Europe
Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR)	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)	REGULATEL
Organisation pour la coopération islamique (OCI)	INTERPOL

ANNEXE 2

COMMUNIQUÉ DU GAC DE DUBLIN

Dublin, Irlande 21 octobre 2015

Communiqué du GAC - Dublin, Irlande ¹

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Dublin, en Irlande, pendant la semaine du 17 octobre 2015.

Soixante-cinq (65) membres du GAC et neuf (9) observateurs ont participé à la réunion.

II. Activités avec d'autres unités constitutives et échanges avec la communauté

1. Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a discuté d'un éventail de questions dont : Thèmes de discussion :

- Fondements du Conseil d'administration pour la réalisation de l'exercice de simulation de crises 18 au sein du CCWG-Responsabilité

- Statut de la recommandation 6.5 de

l'ATRT2 Éléments d'information :

- Activités de sensibilisation de l'ICANN dans les pays en développement
- Gestionnaire de la zone racine et transition de l'IANA
- Réunion gouvernementale de haut niveau, Marrakech
- Sauvegardes pour les gTLD
- Visas pour les membres du GAC participant aux réunions
- Le domaine de premier niveau .Africa

2. Réunion avec l'Organisation de soutien aux noms génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec la GNSO et a examiné le travail du groupe de consultation GAC-GNSO, les processus d'élaboration de politiques en cours de la GNSO présentant un intérêt pour le GAC, les activités du GAC présentant un intérêt pour la GNSO, et la nouvelle structure de réunion de l'ICANN.

¹ L'historique des communiqués du GAC sur ces mêmes sujets ou sur d'autres sujets est disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Recent+Meetings> et les plus anciens communiqués du GAC sont disponibles sur : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Meetings+Archive>.

Il a été convenu que les mécanismes procéduraux fonctionnent correctement, y compris le groupe de consultation, le mécanisme d'examen rapide pour la phase de cadrage des PDP, l'agent de liaison de la GNSO auprès du GAC, et l'examen par le Conseil de la GNSO du communiqué du GAC. Il a été noté que le GAC a contribué à plusieurs PDP depuis la réunion de Buenos Aires.

Le GAC poursuivra son engagement notamment dans les PDP actuels sur les prochaines séries des nouveaux gTLD, et eu égard aux services d'annuaire des données d'enregistrement de nouvelle génération. Le GAC assurera un suivi et, si nécessaire, modifiera ses modalités de travail afin de garantir un tel engagement, par exemple afin de veiller à ce que l'expertise des groupes de travail du GAC soit utilisée au mieux. Le GAC et la GNSO ont accepté de collaborer dans le cadre d'éventuelles initiatives en matière de renforcement des capacités afin d'aider les membres individuels du GAC à prendre part aux PDP, et de diffuser les conclusions du GAC notamment lors de l'étape de consultation publique.

3. Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC s'est réuni avec la ccNSO et a accepté de poursuivre son engagement avec le Groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires en tant que TLD (CCWG-UCTN), notamment eu égard à l'éventuelle utilisation de codes de pays à 3 caractères.

Des opinions ont été échangées sur le CCWG-Responsabilité et sa future mise en œuvre, et un point a été fait sur la mise en œuvre du cadre d'interprétation. A été évoqué le besoin de transparence future eu égard aux questions relatives à la redélégation des ccTLD.

4. Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec l'ALAC et a discuté de la nécessité de procéder à un examen plus poussé des expériences recueillies jusqu'à présent concernant les garanties apportées aux consommateurs dans les chaînes sensibles de nouveaux gTLD. Les membres du GAC ont exprimé leur soutien aux travaux qui permettront de collecter des données permettant d'informer les prochaines séries de gTLD.

Des opinions ont été échangées concernant le CCWG-Responsabilité et les mesures prises par l'ALAC à cet égard, ainsi que concernant la nouvelle structure de réunion de l'ICANN.

5. Acceptation universelle

Le GAC a été informé des travaux du groupe directeur sur l'acceptation universelle par les membres dudit groupe. Les membres du GAC ont noté que veiller à ce que l'ensemble des noms de domaine soient en harmonie fonctionnelle et traités en toute circonstance sur un pied d'égalité est une question de politique publique, et les membres participeront, si besoin est, aux travaux du groupe directeur. Les membres du GAC ont également pris note des défis qui se posaient afin d'atteindre la pleine fonctionnalité de l'internationalisation des adresses e-mail, un aspect important pour l'essor des domaines IDN de premier niveau.

Le GAC remercie chaleureusement tous les SO et les AC avec lesquels il s'est entretenu, ainsi

que tous les membres de la communauté de l'ICANN qui ont apporté leur contribution au dialogue avec le GAC à Dublin.

III. Questions internes

1. Nouveaux membres

Le GAC souhaite la bienvenue à Antigua-et-Barbuda, à la Sierra Leone et aux Tokelau en tant que nouveaux membres, et il souhaite la bienvenue à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS) en tant que nouveaux observateurs. Le nombre de membres du GAC s'élève maintenant à 155, et le nombre d'observateurs à 34.

Le GAC continuera à encourager les gouvernements ne faisant pas encore partie du GAC à en devenir membres.

2. Élection des vice-présidents

Les membres suivants ont été élus pour 2016-2017 par acclamation conformément aux principes opérationnels du GAC :

Dr. Olga Cavalli (Argentine)

M. Henri Kassen (Namibie)

Mme Gema Campillos
(Espagne)

M. Wanawit Ahkuputra (Thaïlande)

Les vice-présidents entreront en fonction à l'issue de la réunion de Marrakech.

3. Groupes de travail du GAC

Le GAC poursuit son travail sur des thèmes spécifiques par le biais de ses groupes de travail, qui couvrent les domaines suivants :

La protection des noms géographiques lors des futures séries des nouveaux gTLD

Le groupe de travail du GAC chargé d'examiner la protection des noms géographiques lors de la future expansion des gTLD s'est réuni lors d'une séance publique à Dublin, a fait un point sur l'avancée de ses travaux et a discuté des suggestions relatives à la meilleure façon d'arriver à un équilibre entre les intérêts nationaux et régionaux et toute la gamme de préoccupations et de questions soulevées par les membres de la communauté et les membres du GAC.

La sécurité publique

Le groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG) a tenu une séance publique qui a attiré plus de 80 participants. Cette séance publique a abordé avec la communauté de l'ICANN plusieurs sujets dont la révision de la spécification concernant le programme d'exactitude du WHOIS du RAA 2013, les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, le WHOIS de nouvelle génération, le WHOIS et la législation européenne relative à la protection des données, des exemples de cas d'utilisation par les agents chargés de l'application des lois du WHOIS, la feuille de route pour la coordination du capital du PSWG, la spécification 11 relative au cadre de sécurité des nouveaux gTLD, l'exploitation infantile et les chaînes sensibles des nouveaux gTLD.

Le PSWG a convenu de son programme de travail qui inclut l'accès amélioré à des données précises du WHOIS concernant les adresses IP, le développement d'études de cas, l'incitation à collaborer en matière de réglementation afin d'interagir avec les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre, le cadre de sécurité des nouveaux gTLD, et plus important encore, des initiatives

manifestes de sensibilisation. Les membres du groupe de travail et le personnel de l'ICANN présents lors de la réunion se sont engagés à travailler ensemble entre les séances afin de réaliser des progrès significatifs dans ces domaines.

Les régions faiblement desservies

Le groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies s'est réuni dans le cadre d'une séance publique et a abordé toute une série de questions dont l'enquête en cours relative aux relations des gouvernements avec les ccTLD, les études sur l'industrie du DNS, les besoins en renforcement des capacités et les recommandations visant à accroître la sensibilisation et la participation lors de la réunion gouvernementale de haut niveau (HLGM) pendant la 55e réunion de l'ICANN au Maroc. Le groupe de travail a noté qu'un renforcement ciblé des capacités et qu'une prise en charge des déplacements étaient requis pour la réunion de Marrakech afin de veiller à ce que les hauts fonctionnaires des régions faiblement desservies soient parfaitement informés avant la réunion. Les membres du groupe de travail et le personnel de l'ICANN présents lors de la séance se sont engagés à collaborer afin d'accomplir des progrès significatifs entre les séances sur tous les points de travail.

La participation du GAC au Comité de nomination de l'ICANN (NomCom)

Une version préliminaire des termes de référence pour le groupe de travail sera diffusée au GAC à des fins de commentaire et d'approbation finale au cours du mois de novembre.

Les droits de l'homme et le droit international

Le groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international (WG-HRIL) a convenu de solliciter des commentaires sur sa version préliminaire révisée des termes de référence d'ici au 18 novembre dans le but de les achever début décembre. Dans une optique d'échange d'informations, l'équipe de travail intercommunautaire chargée de la responsabilité d'entreprise et sociale de l'ICANN envers le respect des droits de l'homme (CCWP-HR) a présenté son rapport « La responsabilité sociale de l'ICANN envers le respect des droits de l'homme » comprenant des recommandations visant à développer un processus d'examen des droits de l'homme ainsi qu'un système de signalement. Le WG-HRIL a également reçu des mises à jour sur les travaux du CCWP-HR et la proposition du CCWG-Responsabilité d'inclure une référence aux droits de l'homme dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

4. Examen de l'efficacité des avis du GAC

Le GAC a examiné un rapport du secrétariat indépendant GAC/ACIG contenant une évaluation de haut niveau de l'efficacité des récents avis du GAC. Le GAC envisagera de prendre de nouvelles mesures sur la base des recommandations du rapport, y compris la possibilité de renvoi devant le groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI-WG).

5. Secrétariat du GAC

Le GAC a reconnu l'aide et le soutien précieux fournis par le secrétariat indépendant GAC/ACIG ainsi que la nécessité de continuer à veiller à ce que ses services soient mis à la disposition du GAC. Au vu des demandes croissantes pesant sur les membres du GAC, y compris les travaux liés aux groupes de travail du GAC, le GAC a noté l'importance de disposer d'un financement adéquat afin de garantir le soutien continu du secrétariat indépendant GAC/ACIG.

IV. Réunion gouvernementale de haut niveau (HLGM)

Le représentant du GAC pour le Maroc a présenté le processus préparatoire de la HLGM qui se tiendra lors de la 55e réunion de l'ICANN le 7 mars 2016. Le GAC a été informé des objectifs

organisationnels de la réunion, notamment des lettres d'invitation envoyées aux ministres des pays membres du GAC et des pays non membres du GAC ainsi qu'aux observateurs du GAC.

Eu égard au projet d'ordre du jour élaboré par le Maroc, le GAC a été en mesure de faire des remarques préliminaires sur le document. Les membres du GAC ont remercié le Maroc pour ses efforts et le contenu du document et y apportent tout leur soutien. Le GAC fera dès que possible d'autres commentaires sur le projet d'ordre du jour afin de permettre au pays hôte d'envoyer de nouvelles lettres contenant l'ordre du jour et d'autres éléments ayant trait à la réunion.

Après réception des autres commentaires dans un délai de deux semaines, la version finale de l'ordre du jour sera publiée.

V. Transition du rôle des États-Unis dans la supervision des fonctions IANA et renforcement de la responsabilité de l'ICANN

1. Groupe de coordination de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA (ICG)

Le GAC a pris note des activités menées par l'ICG et a remercié les représentants du GAC membres de l'ICG pour leurs efforts.

2. Groupe de travail intercommunautaire pour le renforcement de la responsabilité de l'ICANN (CCWG-Responsabilité).

Le GAC reconnaît que d'importants progrès ont été accomplis par le CCWG-Responsabilité, se réjouit des avancées du CCWG réalisées jusqu'à présent et apporte son soutien aux efforts visant à achever sa proposition de renforcement de la responsabilité de l'ICANN tel que requis pour la transition de la supervision des fonctions IANA.

Lors de l'évaluation des recommandations relatives à la responsabilité présentées jusqu'à présent par le CCWG-Responsabilité, le GAC estime qu'indépendamment du résultat final de ce processus, le nouveau cadre de responsabilité à définir doit préserver le rôle actuel des gouvernements au sein de l'ICANN.

Les discussions relatives à l'exercice de simulation de crises 18 ont aidé le GAC à mieux comprendre les différents avis sur cette question. Lors de l'évaluation des différents fondements avancés jusqu'à présent eu égard à l'exercice de simulation de crises 18, le GAC a mis en avant :

- La nécessité pour chaque comité consultatif de veiller à ce que les avis fournis soient clairs et reflètent l'opinion consensuelle du comité ;
- La nécessité pour chaque comité consultatif de conserver son autonomie dans sa définition du consensus ;
- La valeur que le Conseil d'administration accorde à la réception d'avis consensuels ;
- La recommandation du BGRI-WG, telle que réaffirmée par l'ATRT2, visant à fixer le

seuil pour que le Conseil d'administration de l'ICANN puisse rejeter un avis du GAC à un vote à la majorité des 2/3, conforme au seuil fixé pour le rejet des recommandations relatives aux PDP de la ccNSO et de la GNSO.

Compte tenu de ce qui précède, et après avoir pris en compte les craintes de différentes parties, le GAC a convenu d'examiner plus en détail la question de l'exercice de simulation de crises et d'envoyer tout commentaire au CCWG dans le respect des délais de ce dernier. Les membres du GAC continueront à travailler au sein du CCWG afin d'achever la proposition visant à renforcer la responsabilité de l'ICANN.

VI. Autres discussions du GAC

1. Le domaine de premier niveau .Africa

Le GAC a analysé la lettre en date du 28 septembre 2015 envoyée par le président du Conseil d'administration au président du GAC eu égard au processus de révision indépendante de l'affaire DotConnect Africa Trust (DCA) v. ICANN, et y répondra très prochainement par écrit.

2. Les codes de pays à trois caractères en tant que TLD lors de séries futures

Le GAC a reçu une demande de commentaires du groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires en tant que domaines de premier niveau sur la question de l'éventuelle utilisation de codes de pays à 3 caractères en tant que TLD lors de séries futures. Le GAC réfléchit à la réponse qu'il donnera à cette demande et restera en contact avec le groupe de travail entre les séances. Plusieurs membres du GAC ont indiqué d'éventuels sujets de préoccupation qui seront débattus plus en avant au sein du GAC et avec le groupe de travail.

VII. Avis du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN²

1. Sauvegardes pour les gTLD : Série en cours

Conformément à son communiqué de Buenos Aires, le GAC cherche un document justifiant de l'acceptation ou du refus par le Conseil d'administration de l'ICANN de l'avis du GAC relatif aux sauvegardes. Il pourrait idéalement prendre la forme d'une fiche de suivi indiquant a) les éléments de l'avis du GAC qui ont été mis en œuvre ;

b) les travaux en suspens ; et c) les éléments dont la mise en œuvre n'a pas été acceptée, avec un exposé clair des fondements de ce refus.

Le GAC réaffirme son avis selon lequel le Comité du programme des nouveaux gTLD devrait dresser une liste d'exemples d'engagements d'intérêt public (PIC) relatifs à la vérification et à la validation des coordonnées pour des domaines appartenant à des secteurs très réglementés afin de servir de modèle de bonnes pratiques pour des opérateurs de registre gTLD. Un tel recueil permettrait également de procéder à une évaluation de la réussite des spécifications des PIC pour les chaînes représentant des secteurs très réglementés, et facilitera l'intégration de tels sauvegardes dans des contrats lors des futures séries de nouveaux gTLD.

² Pour suivre l'historique et l'évolution des avis rendus par le GAC au Conseil d'administration, visitez le registre en ligne des avis du GAC, disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Register+of+Advice>

À la lumière des révisions en cours et à venir du programme des nouveaux gTLD,

a. L'ALAC recommande au Conseil d'administration et le prie instamment de :

- i. développer et adopter une méthodologie harmonisée de signalement à la communauté de l'ICANN des niveaux et de la persistance de conduites abusives (par exemple programmes malveillants, réseaux zombies, hameçonnage, piraterie, violation de marques et/ou de propriété intellectuelle, contrefaçon, pratiques frauduleuses ou nuisibles et autres comportements illégaux) survenues lors du déploiement du programme des nouveaux gTLD.

Le GAC a été informé que des études indépendantes présentées lors de la 54e réunion de l'ICANN eu égard à l'examen de la série des nouveaux gTLD révèlent que les consommateurs font relativement peu confiance à ces gTLD par rapport aux TLD existants.

2. Futures séries de gTLD

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. avant de définir les modalités des prochaines séries, de mener une évaluation rigoureuse de tous les aspects liés à la politique publique de la série en cours, en prenant en compte les avis rendus par le GAC à cet égard depuis le début du processus des nouveaux gTLD, y compris les avis liés à l'engagement de toute la communauté sur les questions de communication aux et d'accès des pays et régions en développement ainsi que les avis relatifs aux décisions politiques antérieures prises par le Conseil d'administration afin de réserver les désignations et noms de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

À cet égard, le GAC souhaite que les éléments du cadre actuel des nouveaux gTLD jugés adéquats par le GAC subsistent et que les éléments ne donnant pas satisfaction soient améliorés pour les séries à venir.

3. Protection des OIG

a. L'ALAC recommande au Conseil d'administration :

- i. de faciliter la conclusion en temps voulu des discussions du « petit groupe » et du NGPC afin de régler le problème des protections des OIG.

4. Évaluation de la priorité des candidatures communautaires

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. le GAC réitère ses craintes quant au processus d'évaluation de la priorité communautaire (CPE) qui n'aurait pas répondu aux attentes des candidats et note que toutes les candidatures retenues font actuellement l'objet de

procédures de règlement de litiges ;

- ii. le GAC souhaite que les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les candidats à titre individuel soient résolus dans les meilleurs délais et de façon à ce que les intérêts légitimes de la communauté soient servis au mieux ;
- iii. le GAC note d'éventuelles conséquences imprévues pour les candidats communautaires prenant la forme de recours par les candidats concurrents à d'autres mécanismes de responsabilité, et les défis spécifiques auxquels sont confrontés certains candidats communautaires lors d'enchères les mettant aux prises avec des candidats commerciaux ;
- iv. le GAC prendra en considération le rapport final du médiateur de l'ICANN sur cette question lors de la préparation des commentaires du GAC suite à l'examen par la GNSO de questions visant à améliorer les procédures liées aux candidatures émanant de la communauté lors de la prochaine série des gTLD, ainsi que l'examen de la concurrence, de la confiance et du choix du consommateur en vertu de l'affirmation d'engagements.

5. Utilisation des codes de pays et des noms de pays à deux caractères au second niveau

Le GAC note que le processus de prise en compte des commentaires eu égard au lancement des étiquettes à deux caractères le 6 octobre 2015 n'est pas conforme à l'avis du GAC qui recommandait de prendre pleinement en compte les commentaires des gouvernements. Cet avis a été accepté par la résolution du Conseil d'administration 2015.02.12.16.

Il a à présent été demandé aux membres du GAC de préciser de quels TLD spécifiques leurs commentaires relevaient et d'expliquer dans quelle mesure l'introduction d'étiquettes à deux caractères présentera un risque de confusion avec leur code de pays correspondant. Le GAC réaffirme son avis sur cette question et

a. recommande au Conseil d'administration :

- i. de prendre pleinement en compte les commentaires soumis par les gouvernements concernés indépendamment des motifs d'objection.

b. Le GAC recommande également au Conseil d'administration :

- i. de garder à l'esprit les limites des gouvernements en termes de capacités et demande au Conseil d'administration de faciliter la simplification du processus de fourniture de commentaires afin de soulager leurs craintes.

c. Eu égard aux nouvelles demandes d'introduction, le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i d'imposer à l'ICANN de collaborer avec le secrétariat du GAC afin de régler les problèmes techniques liés aux formulaires de commentaires et, dans l'intervalle,
- ii de proposer des moyens alternatifs permettant de faire des commentaires.

6. Visas

Le GAC note qu'un certain nombre de représentants du GAC ont eu du mal à obtenir des visas pour cette réunion et que certains n'ont pas été en mesure d'y assister en personne pour ce motif, certains représentants étant ainsi exclus des travaux du GAC. Ce problème s'était déjà posé lors de précédentes réunions. Des difficultés particulières se posent pour les représentants gouvernementaux cherchant à obtenir un visa lorsqu'une lettre d'invitation a été envoyée par l'ICANN et non par une agence gouvernementale du pays accueillant la réunion.

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i d'étudier les options permettant d'optimiser les procédures d'approbation des visas, y compris l'établissement d'un contact préalable avec le gouvernement national du pays accueillant la réunion ; le GAC sera prêt à apporter son aide à cet égard.

VII. Prochaine réunion

Le GAC se réunira à nouveau à l'occasion de la 55e réunion de l'ICANN à Marrakech, au Maroc.